



Le roi expliquant à son fils les droits de l'homme.

Louis XVI, "roi cochon et cocu", 1791



Médaille coloriée, Vizille : musée de la Révolution française

TIMOTHY TACKETT, *LE ROI S'ENFUIT*, LA DECOUVERTE, 2003

(EPISODE A RACONTER EN COURS)

Le roi :

Il a 36 ans. Il est timide, peu bavard, pas à l'aise en public. Une démarche sans grâce. N'aime pas du tout s'habiller, le protocole, la représentation. Passionné par la chasse, les livres, la géographie, la statistique, les serrures. Une indécision chronique, les plus grandes difficultés pour trancher, pour dire non. Une image de gentillesse. Perd son fils aîné au moment des Etats Généraux

Marié à une **femme jeune**, Marie-Antoinette, extrêmement impopulaire, qui passe pour dépensière, infidèle voire débauchée, insouciante du bien de son peuple. Entourée par des personnes très hostiles à la Révolution. Amante de Fersen.

Le roi est à Paris contre son gré. Il n'est plus vraiment libre de ses mouvements. Ses pouvoirs déclinent, il est contre la Constitution Civile, et depuis peu, il est presque prisonnier dans Paris, et les nobles n'ont plus le droit de lui rendre visite. Mais considère qu'il est prisonnier d'une petite faction de mécontents, il ne prend pas la mesure de ce qui se passe dans son royaume.

Fersen chargé de mettre en place la fuite. Le roi doit partir discrètement, et des soldats l'attendront à la Somme Vesle.

La famille royale refuse de voyager séparément dans des petits carrosses. Outre le couple royal et les deux enfants, La reine veut emmener les gouvernantes, puis des gardes du corps. En tout **11 personnes**. Se faire passer pour des russes avec de faux passeports. Pour la famille royale, la construction d'un **carrosse de luxe**.

Pour éteindre les soupçons des révolutionnaires, le roi semble très conciliant dans les semaines qui précède sa fuite.

Encore une fois, il n'arrive pas à se décider, et repousse toujours la date. **Le 20 juin 1791, 22h30**, évasion. Le frère de Louis XVI, futur Louis XVIII, part en même temps, pour Bruxelles et y arrivera sans problème. C'est la nuit la plus courte de l'année.

Vers 2-3 heures, ils sont à Bondy. Vers 4 heures, ils sont presque dans la Champagne.

Il faut s'arrêter pour changer les **chevaux et le cocher tous les 50 km environ**.

Au matin, à Paris, on se rend compte **qu'il n'y a plus de roi**. Il a laissé une lettre assumer son départ et expliquer son geste en se plaignant de la situation qui lui est faite. Un moment d'abattement, puis des émissaires sont lancés à sa poursuite.

Au fur et à mesure qu'ils s'éloignent de Paris, le roi fait moins attention, il prend son temps pour manger dans les auberges, discute avec les gens. Et certains commencent à le reconnaître.

A partir de la **Somme Vesle**, des soldats sont censés les attendre. Or il n'y a personne, ils ont été menacés par des paysans qui pensaient qu'ils venaient prendre des impôts. Comme le roi n'arrive pas, craignant que la situation ne dégénère, l'officier décide de partir. Et il fait passer à toutes les autres troupes le message que le roi ne passera pas. Les 11 voyageurs vont donc voyager seuls.

Alors que les choses s'enclenchent mal, le convoi arrive à **Sainte Menehould**. Là se trouve **Drouet**, un homme qui a été soldat à Versailles, et qui a déjà aperçu la reine. Et il la reconnaît. A côté, il voit un homme dont le profil est le même que celui des billets qui viennent d'être mis en circulation. Mais les voitures repartent.

Drouet signale qu'il a reconnu la famille royale. Les gens s'assemblent. On comprend que les soldats qui sont là doivent escorter le roi. C'est l'émeute, ils sont désarmés. Sur ordre du maire, Drouet part à la poursuite du roi.

Le convoi s'arrête à **Varenes** pour trouver des chevaux alors qu'une autre armée, commandée par Bouillé, attend 25 km plus loin avec 700 cavaliers. Mais à Varenes, il fait presque nuit, il n'y a plus personne. Et Drouet arrive. Il dit à tous que les voyageurs sont la famille royale.

Le roi dévoile son identité, dit qu'il doit partir de Paris, les habitants sont terrassés.

Mais importance de la diffusion de la politique sur le territoire : on est au courant, même à Varenes, de ce qui se passe à Paris, et il existe des groupes patriotes, Garde nationale et société populaire.

Le roi se réfugie dans la chambre au dessus de la mairie. Arrivée des soldats fidèles au roi qui menacent de le prendre par la force. Tout le village descend dans la rue. Le tocsin sonne. Les gens s'agglutinent avec des armes. Quand le jour se lève, plusieurs milliers de personnes sont là. Le maire et les conseillers municipaux ne savent que faire du roi. Seraient-ils accusés de trahison si le roi veut s'enfuir ?

Une longue délibération. Et **le maire, l'épicier Sauce**, à la fin de la nuit, va dire au roi qu'ils ne peuvent lui obéir. Qu'ils l'aiment comme un père, mais que sa place est à Paris. Que s'il part, une guerre pourra se déclencher. Le bûcheron Géraudel qui aurait dit au roi qui protestait de sa bonne foi : « Sire, nous ne nous y fions point » (un bûcheron qui contredit le roi et lui dit sa défiance !)

Le matin, des émissaires de l'Assemblée arrivent en disant qu'il faut à tout prix arrêter le roi.

Tout le monde prend la route de Paris. Un retour qui prend trois jours, et à Paris, une foule hostile. Pas un cri pour ou contre le roi, et la foule qui refuse de se découvrir.

Varenes devient ville maudite par les royalistes. Drouet est très populaire, élu député. La France envoie au village 200 000 livres à se partager.

Vingt cinq km de plus, et le roi était avec Bouillé, avec 700 cavaliers. Une suite infinie de micro événements qui aurait tous pu changer l'histoire : le départ différé, La Somme Vesle, Drouet, la poursuite à Varenes, les soldats à 25 km...

L'indécision chronique du roi, son incapacité à trancher. Et il n'a pas pris la mesure de la révolution en refusant de voyager avec les rideaux tirés. Il a toujours cru que tous ses problèmes ne venaient que d'une populace parisienne manipulée par quelques importuns.

Montre aussi le changement des mentalités jusque dans les campagnes les plus reculées : les gens n'ont pas cru le roi et ne lui ont pas obéi.

Pour les Français, la fuite du roi s'apparente à une désertion, une trahison. Choc psychologique énorme.

BOMBARDEMENT DE TOUS LES TRONES DE L'EUROPE,
BELLA CHUTE DES TYRANS POUR LE BONHEUR DE L'UNIVERS.



Rendez tout
 et va t'en à tous
 les diables!

Sans ces chiens de
 Sans - (ottes
 je vous garantirai

BELLA HORRIDA
 Pour la liberté

Liberté

Liberté

Liberté

Liberté

Liberté

Liberté

Liberté

Liberté

Liberté

Liberté

Liberté

Liberté

Liberté

Liberté

Liberté

Liberté

Libre après
 le Peuple français

Retournez-vous Polonois, et
 je vous ferai tous mourir à
 poissière..... que je regardé
 hélas. mes pauvres roubles.

Prenez soin du cheval d'Hanovre.
 oh! ma chère, ma chère, ceci me
 dérange tout à fait, je suis
 perdu si des négociations
 n'amènent la paix.

S. Pierre
 S. Paul ay
 pitié de m

Veto Veto
 Veto Veto

Miserables Sans - Culottes, que
 n'attendez vous que nous voyons, priez
 grand St Jacques de Compostelle, priez
 , est-il pardonnable, cela

Liberté, ça ira

Hélas! hélas! cette maladie des
 Français me coûtera ma Couronne

Liberté, ça ira

Tenez, accordez nous
 une trêve par pitié!

Dans quel triste état
 leurs culs mettront
 nos têtes!

Assemblée Nationale

LA MARSEILLAISE

1^{er} couplet :

Allons enfants de la Patrie,
Le jour de gloire est arrivé !
Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé, (bis)
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans vos bras
Égorger vos fils, vos compagnes !

Refrain :

Aux armes, citoyens
Formez vos bataillons
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !

Couplet 2 :

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés ?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés ? (bis)
Français, pour nous, ah ! quel outrage
Quels transports il doit exciter !
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage !

Refrain

Couplet 3 :

Quoi ! des cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers !
Quoi ! ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers ! (bis)
Grand Dieu ! par des mains enchaînées
Nos fronts sous le joug se ploieraient
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées !

Refrain

Couplet 4 :

Tremblez, tyrans et vous perfides

L'opprobre de tous les partis,
Tremblez ! vos projets parricides
Vont enfin recevoir leurs prix ! (bis)
Tout est soldat pour vous combattre,
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux,
Contre vous tout prêts à se battre !

Refrain

Couplet 5 :

Français, en guerriers magnanimes,
Portez ou retenez vos coups !
Épargnez ces tristes victimes,
À regret s'armant contre nous. (bis)
Mais ces despotes sanguinaires,
Mais ces complices de Bouillé,
Tous ces tigres qui, sans pitié,
Déchirent le sein de leur mère !

Refrain

Couplet 6 :

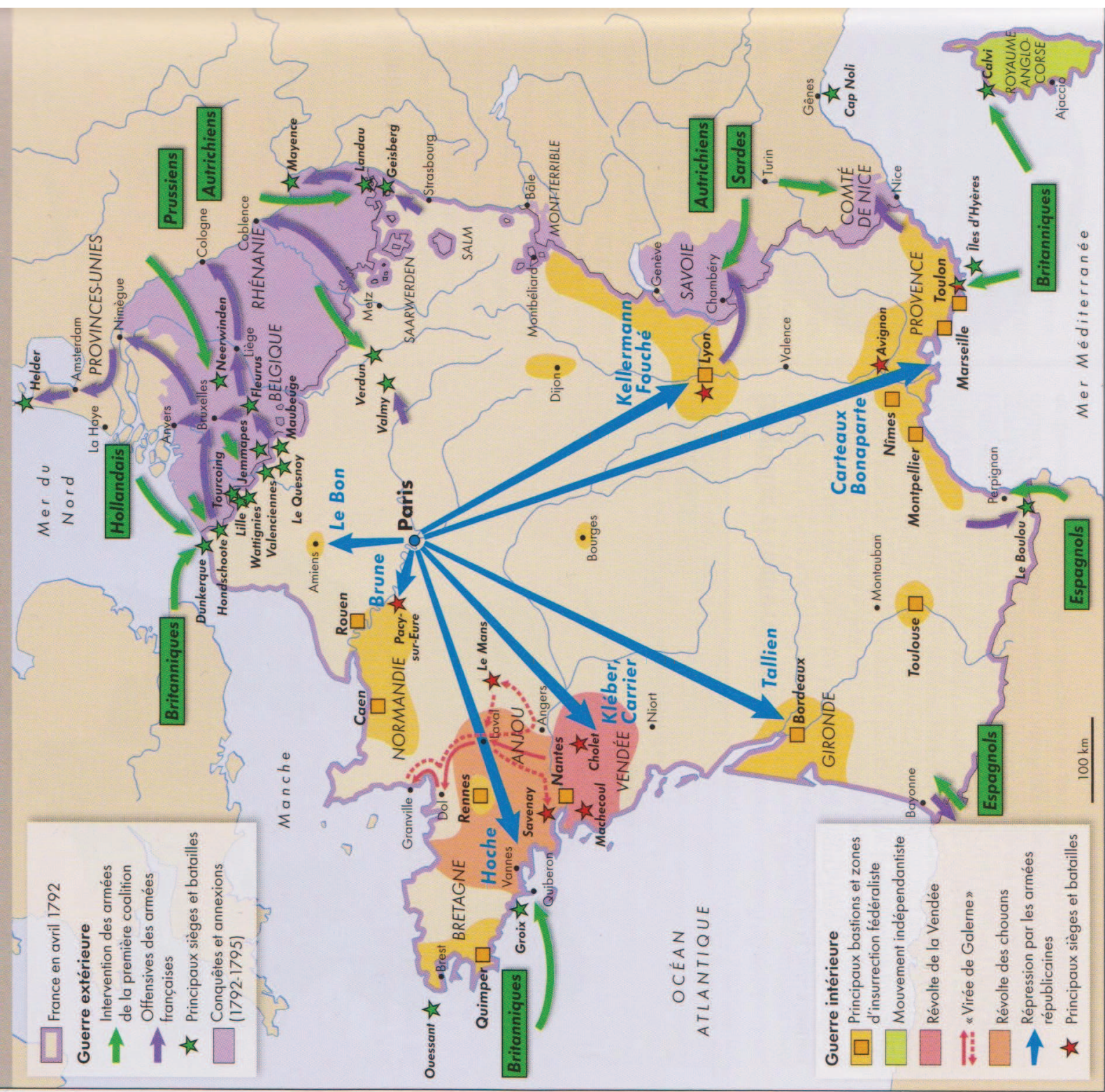
Amour sacré de la Patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs
Liberté, Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs ! (bis)
Sous nos drapeaux que la victoire
Accoure à tes mâles accents,
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire !

Refrain

Couplet 7 (dit couplet des enfants) :

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus,
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus (bis)
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre

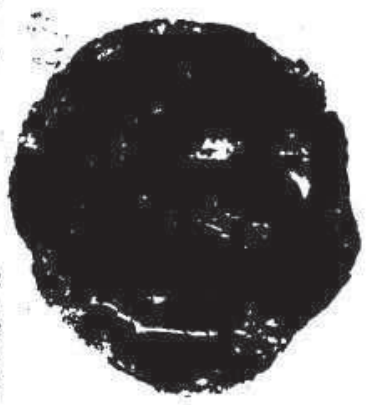
Refrain



Le Général D'Artois Certifié,
que le Citoyen Louis, Officier de Marine,
à l'origine pendant le Siège de Toulon est
qualifié de Commandant des Batteries de
Burdelle et est transporté avec ses
et ses effets.

Le Roy le mande à la République
à Paris le 20 Mars 1793

Bureau de la République



LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

DÉPARTEMENT DE L'HERAULT.
DISTRICT DE MONTPELLIER.

MUNICIPALITÉ DE SETTE.

NOUS MAIRE ET OFFICIERS MUNICIPAUX

de la Ville & Forêt de Sette, certifions à tous qu'il appartiendra,

que le *M. Marat Lepelletier* est *le fils*

habitant de cette commune âgé de vingt

trois ans taille cinq pieds cinq pouces,

cheveux et cheveux noirs, figure longue

nez ordinaire, 1/2 bouche et une jambe montante

nom, par de cette commune pour le rendre

à Paris en qualité de député de la ville de Sette.

Il est communément connu par son surnom de

le petit à la suite duquel

il est à présent aide-protection et Sirey de

et de lui accordant aide-protection et Sirey de

la route de Lyon et retour et a signé

En témoin de quoi avons délivré le présent Certificat, signé de l'un

de nous, & contre-signé par le Secrétaire-Greffier de la Municipalité.

Donné à Sette le *vingt-cinq* *germinal* *mil sept cent*

quatre-vingt *de* *l'an* *second* *de la République*

Française, une & indivisible.

Marat Lepelletier

Par Mandement

de *la* *Mairie* *de* *Sette*



LIBERTÉ

ÉGALITÉ.

JUSTICE.

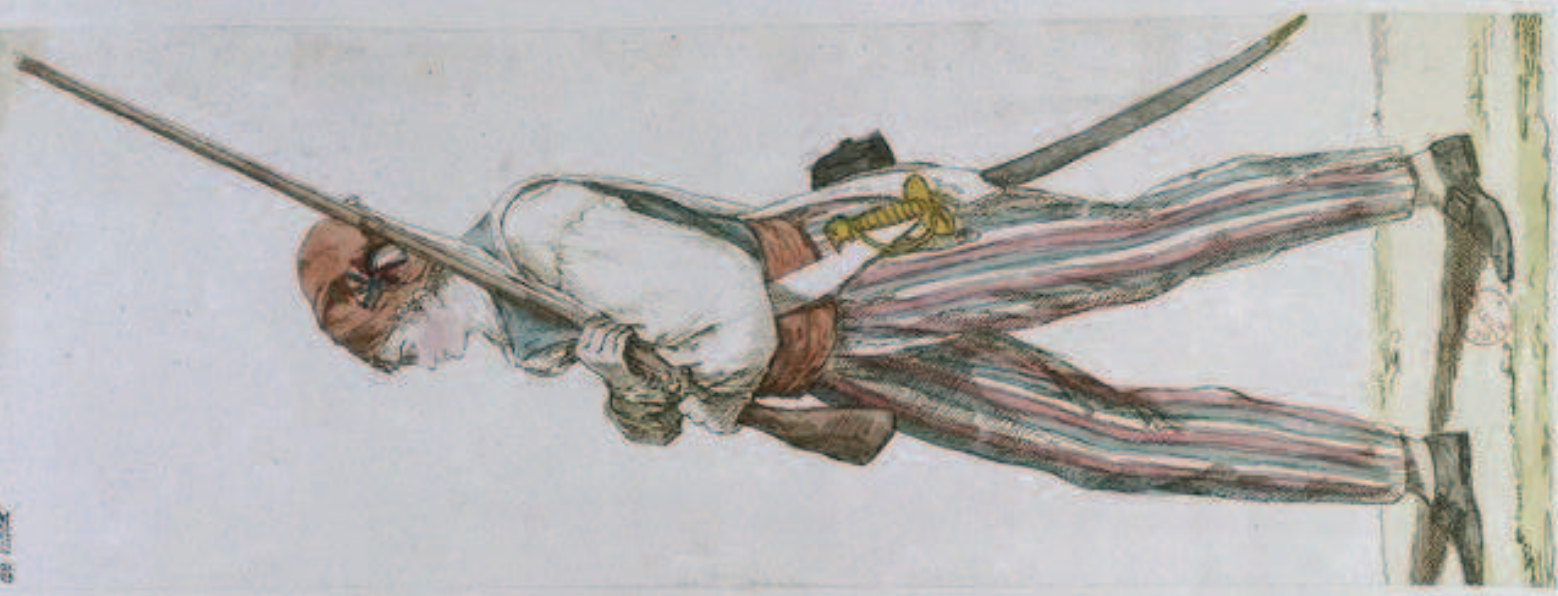
EXTRAIT du Procès-verbal des séances publiques
du Directoire du District de Montpellier.

Du quatrième Messidor l'an 3^e de la République
Française, une et indivisible.

Après la lecture de la pétition de la Citoyenne Marie-Jeanne de Sète qui demande
Verser sur la liberté de la Maison de Sète. [...]

Le Directoire D'après les Messieurs donnés par la
Municipalité de Sète, Estimer qu'il n'y a rien de
propre à lui faire en liberté Du District de Montpellier.

de Turk



de Turk



« L'inexplicable Vendée existe encore. Elle menace de devenir un volcan dangereux [...]. Le Comité de Salut Public a préparé des mesures qui tendent à exterminer cette race rebelle, à faire disparaître leurs repaires, à incendier leurs forêts, à couper leurs récoltes. C'est dans les plaies gangrénantes que la médecine porte le fer et le feu [...]. La Vendée est l'espoir des ennemis du dehors et le ralliement de ceux de l'intérieur [...]. C'est là qu'il faut viser pour les frapper du même coup. Détruisez la Vendée ! Valenciennes et Condé ne seront plus au pouvoir de l'Autrichien ; l'Anglais ne s'occupera plus de Dunkerque ; le Rhin sera délivré des Prussiens ; l'Espagne se verra morcelée, conquise par les Méridionaux. Détruisez la Vendée ! et Lyon ne résistera plus, Toulon s'insurgera contre les Espagnols et les Anglais, et l'esprit de Marseille se relèvera à la hauteur de la révolution républicaine [...]. La Vendée et encore la Vendée, voilà le charbon politique qui dévore le cœur de la République française ; c'est là qu'il faut frapper »,

Bertrand Barère de Vieuzac à la Convention nationale, le 26 juillet 1793.

• Art. 2. Sont réputés gens suspects : 1° ceux qui, soit par leur conduite, soit par leur relations, soit par leur propos ou leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme, et ennemis de la liberté ; 2° ceux qui ne pourront pas justifier, de la manière prescrite par le décret du 21 Mars dernier, de leurs moyens d'exister et de l'acquit de leurs devoirs civiques ; 3° ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme ; 4° les fonctionnaires publics suspendus ou destitués de leurs fonctions par la Convention nationale ou ses commissaires, et non réintégrés, notamment ceux qui ont été ou doivent être destitués en vertu du décret du 14 août dernier ; 5° ceux des ci-devants nobles, ensemble les maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, et agents d'émigrés, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la révolution ; 6° ceux qui ont émigré dans l'intervalle du 1er juillet 1789 à la publication du décret du 30 mars - 8 avril 1792, quoiqu'ils soient rentrés en France dans le délai fixé par ce décret, ou précédemment.

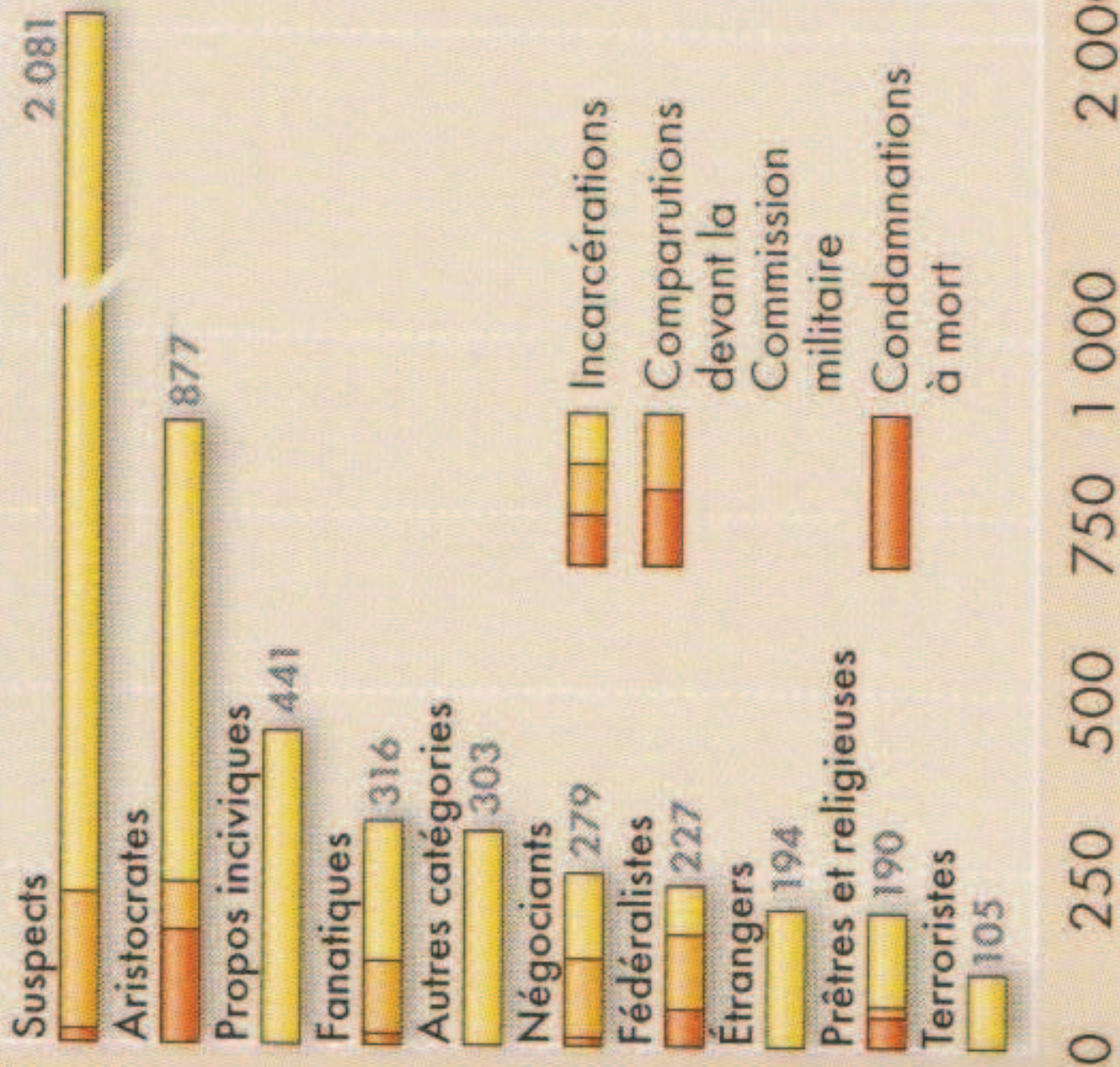
EXTRAIT D'UN DISCOURS DE BARERE A LA CONVENTION

L'inexplicable Vendée existe encore. Elle menace de devenir un volcan dangereux [...]. Le Comité de Salut Public a préparé des mesures qui tendent à exterminer cette race rebelle, à faire disparaître leurs repaires, à incendier leurs forêts, à couper leurs récoltes. C'est dans les plaies gangrénantes que la médecine porte le fer et le feu [...]. La Vendée est l'espoir des ennemis du dehors et le ralliement de ceux de l'intérieur [...]. C'est là qu'il faut viser pour les frapper du même coup. Détruisez la Vendée ! Valenciennes et Condé ne seront plus au pouvoir de l'Autrichien ; l'Anglais ne s'occupera plus de Dunkerque ; le Rhin sera délivré des Prussiens ; l'Espagne se verra morcelée, conquise par les Méridionaux. Détruisez la Vendée ! et Lyon ne résistera plus, Toulon s'insurgera contre les Espagnols et les Anglais, et l'esprit de Marseille se relèvera à la hauteur de la révolution républicaine [...]. La Vendée et encore la Vendée, voilà le charbon politique qui dévore le cœur de la République française ; c'est là qu'il faut frapper.

Bertrand Barère de Vieuzac à la Convention nationale, le 26 juillet 1793.

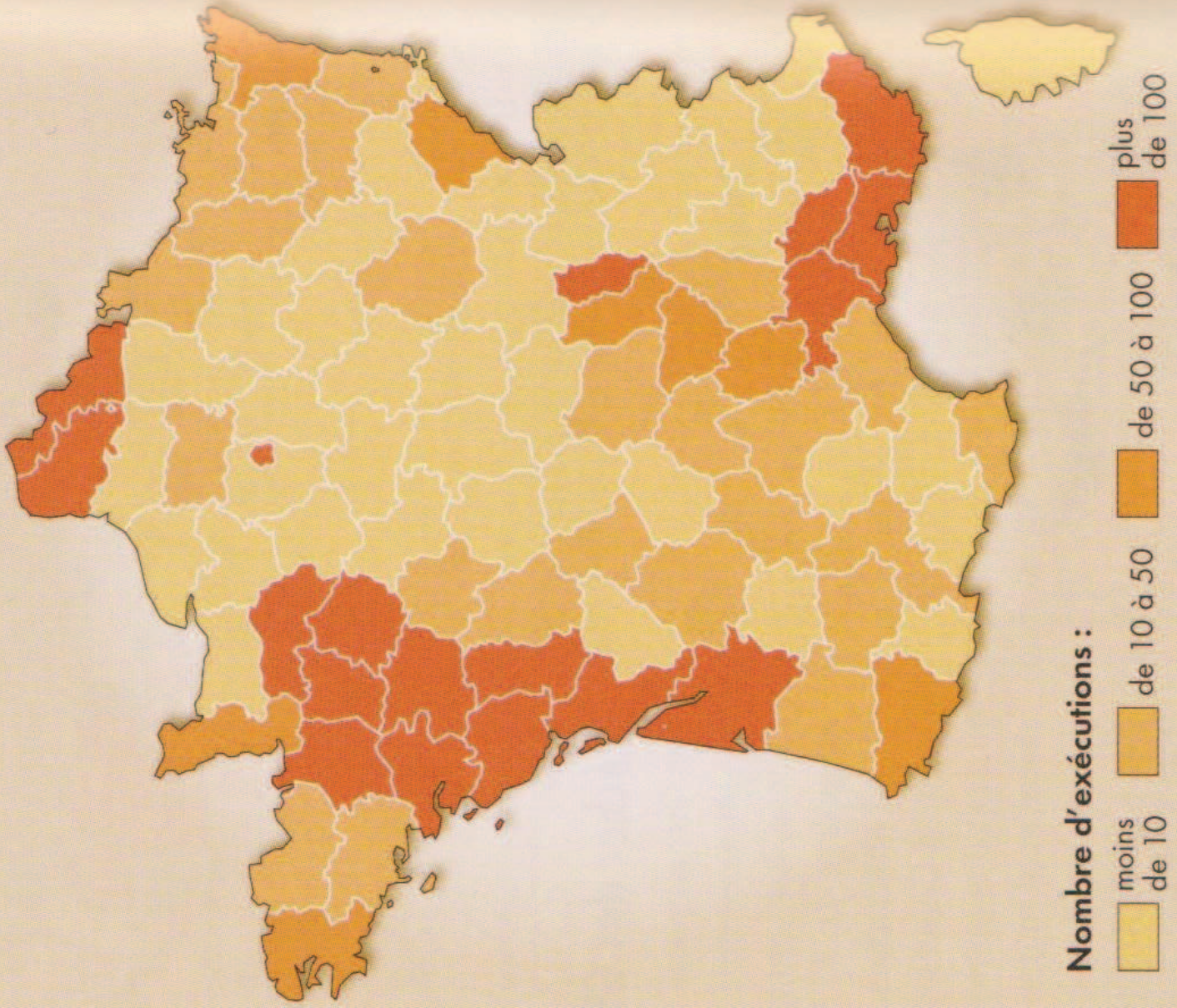
EXTRAIT DU DECRET DU 17 SEPTEMBRE 1793 RELATIF AUX GENS SUSPECTS

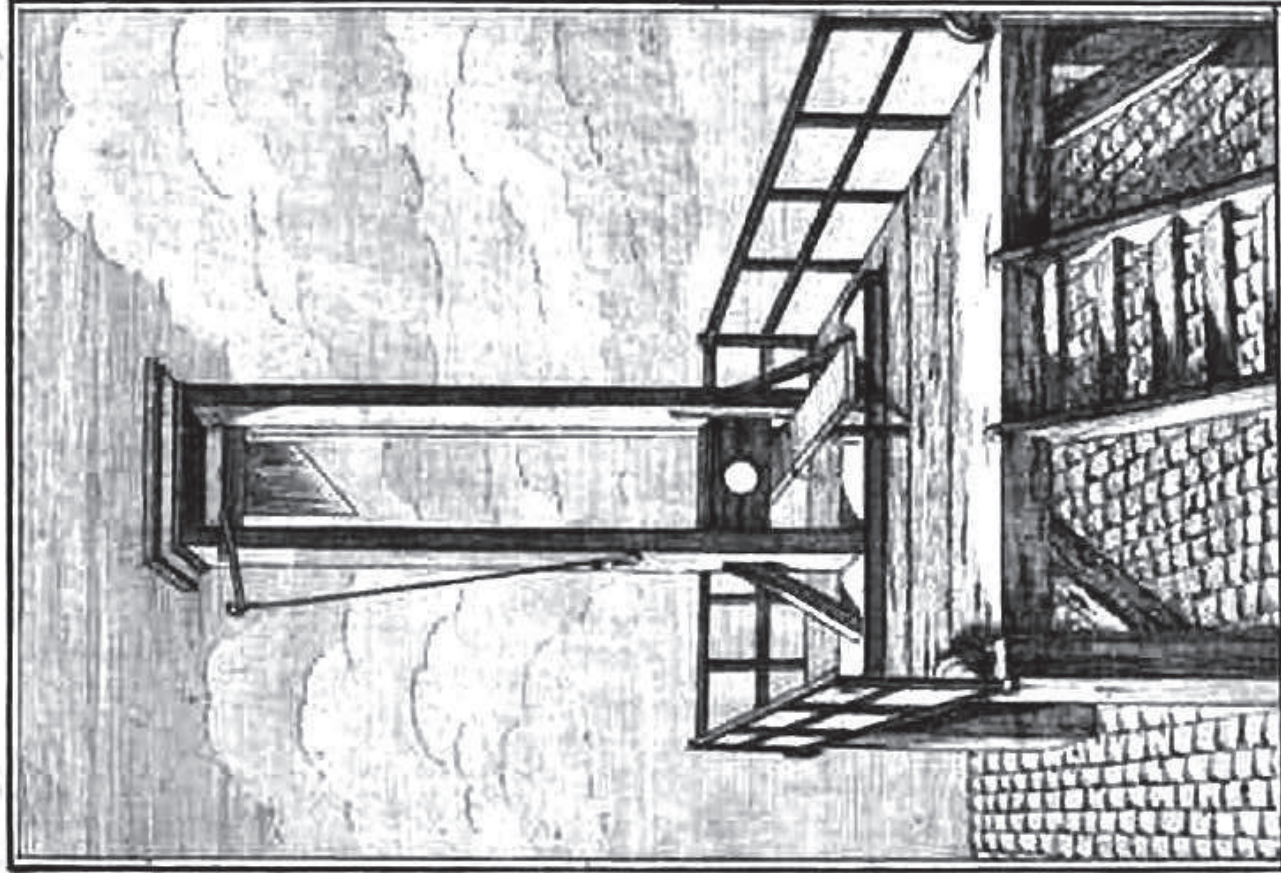
Art. 2. Sont réputés gens suspects : 1° ceux qui, soit par leur conduite, soit par leur relations, soit par leur propos ou leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme, et ennemis de la liberté ; 2° ceux qui ne pourront pas justifier, de la manière prescrite par le décret du 21 Mars dernier, de leurs moyens d'exister et de l'acquit de leurs devoirs civiques ; 3° ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme ; 4° les fonctionnaires publics suspendus ou destitués de leurs fonctions par la Convention nationale ou ses commissaires, et non réintégré, notamment ceux qui ont été ou doivent être destitués en vertu du décret du 14 août dernier ; 5° ceux des ci-devants nobles, ensemble les maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, et agents d'émigrés, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la révolution ; 6° ceux qui ont émigré dans l'intervalle du 1er juillet 1789 à la publication du décret du 30 mars - 8 avril 1792, quoiqu'ils soient rentrés en France dans le délai fixé par ce décret, ou précédemment.



Source : F.-G. Pariset (ed.), *Bordeaux au XVIII^e siècle*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1968.

LES EXÉCUTIONS CAPITALES 1793-1794





Traîtres regardez et tremblez elle ne perdra son activité, que quand vous aurez tous perdu la vie.

Extraits de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793

Article 18 : Tout homme peut engager ses services, son temps ; mais il ne peut se vendre ni être vendu ; sa personne n'est pas une propriété aliénable.

Article 21 : Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

Article 22 : L'instruction est le besoin de tous. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.

Article 35 : Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.

Extraits de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793

Article 18 : Tout homme peut engager ses services, son temps ; mais il ne peut se vendre ni être vendu ; sa personne n'est pas une propriété aliénable.

Article 21 : Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

Article 22 : L'instruction est le besoin de tous. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.

Article 35 : Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.